COUR ADMINISTRATIVE D'APPEL
DE NANCY

La Conseillère d'Etat,
Présidente de la cour administrative d'appel de Nancy,

Vu le code de justice administrative, notamment son article R. 222-1 ;

D E C I D E

Article unique :

Mmes et MM. les Président(e)s-assesseur(e)s :

- Marc AGNEL,
- Laurie GUIDI,
- Julie KOHLER,
- Stéphane BARTEAUX,
- Sandrine ANTONIAZZI.

sont désignés pour statuer par ordonnance dans les cas prévus par les dispositions de l'article R. 222-1 du code de justice administrative, y compris dans les cas visés par le dernier alinéa de cet article.

Fait à Nancy, le 1er septembre 2026

Pascale ROUSSELLE

Copie en sera adressée à tous les magistrats de la cour administrative d'appel de Nancy